

[Texte]

That is the first question. If one believes all Canadians should have that birthright, then there is to be some way of deciding whether Canadians will get it. I happen to believe it is important. It has turned out, indeed, to have been important. Senator Barootes and I know something about this because we saw a lot of one another when medicare was started in Saskatchewan in 1961-62.

As for the modality, you see, if one once says yes, there should be such a thing and there should be a way of having a program that serves all the people in the country and is clearly administered by the provinces, then it seems to me you have alternative modalities. You can have a shared-cost program. Another way of doing it would be simply for the Parliament of Canada to have the power to legislate principles.

Then the question is, if Parliament had the power to legislate principles, and if I had my Saskatchewan hat on as the Deputy Minister of Finance, I would say, all right, you want me to start something that we haven't started yet, assuming we didn't have medicare. You are saying it is in the national interest. Fine. Maybe you should pay for the national interest.

That is really what shared-cost programs are all about. The Parliament of Canada—you people—are saying you think there is a national interest to be expressed and think you should pay for it.

Senator Meighen (Ontario): Mr. Johnson, as usual, I am left to thank you very much for coming and not to ask any questions. Perhaps I could sneak one in at the end.

• 1310

I found this brief very stimulating. I have to tell you that I came away feeling rather pessimistic at the end. I felt you'd said that we've been struggling for lo these many years and, geez, it's just not working, we'd better give up, if not the whole ship, then a good hunk of it.

When you posed the alternative and chose one, you said that Quebeckers must make up their minds once and for all whether they want to be Canadians. I thought they had in 1980 and before, in a Canada that does recognize the distinctness of their society. I thought there was a rather major effort in Canada to do just that, and that we had done that to a reasonable extent, and were trying to complete the work here.

Then you go on to your other alternative which, as I say, I found rather pessimistic. You mentioned the principle of equality of provinces that I think you felt was being violated. I wish I had the time to ask you about that.

Having sneaked in an editorial comment, let me ask you a question on another subject, the Senate. Here again, I think you're pessimistic. I'm not sure yet whether I agree with a directly elected Senate or whether I would prefer an

[Traduction]

Il faut donc d'abord répondre à cette question. Si l'on croit que tous les Canadiens devraient avoir ce droit inné, alors il faut décider comment les Canadiens pourront obtenir ce service. Pour ma part, je crois que c'est important. La suite des choses a d'ailleurs montré l'importance de ce point. Le sénateur Barootes et moi-même pouvons en discuter en connaissance de cause, car nous nous sommes beaucoup côtoyés à l'époque où le régime d'assurance-maladie a été lancé en Saskatchewan en 1961-62.

Quant aux modalités, voyez-vous, une fois que l'on répond oui, qu'un tel droit devrait exister et qu'il devrait y avoir une façon de mettre un point un programme desservant tous les habitants du pays et qui soit clairement administré par les provinces, alors il me semble qu'il y a diverses solutions possibles. On peut avoir un programme à frais partagés. Une autre façon de le faire serait simplement de conférer au Parlement du Canada le pouvoir de légiférer pour établir les principes de base.

Si le Parlement avait eu le pouvoir de légiférer pour établir les principes et si j'avais dû intervenir dans le débat à titre de sous-ministre des Finances de la Saskatchewan, j'aurais dit: «très bien, vous voulez que je lance quelque chose de nouveau—en supposant que nous n'ayons pas eu à ce moment-là l'assurance-maladie—vous affirmez que c'est dans l'intérêt national. Très bien. Peut-être devriez-vous payer pour l'intérêt national».

Quand on parle de programmes à frais partagés, c'est bien de cela qu'il s'agit au fond. Le Parlement du Canada, c'est-à-dire vous autre, déclarez qu'à votre avis il y a un intérêt national en jeu et vous vous dites prêt à payer pour y répondre.

Le sénateur Meighen (Ontario): M. Johnson, comme d'habitude, faute d'avoir des questions à vous poser, il ne me reste plus qu'à vous remercier d'être venu. Toutefois, je vais peut-être m'arranger pour en poser une.

J'ai trouvé ce mémoire très stimulant. Je dois vous dire que cette lecture m'a laissé sur un sentiment plutôt pessimiste. J'ai eu l'impression que vous y disiez que nous avons lutté en vain pendant des années, que, finalement, tous nos efforts ne donnent rien, que nous ferions mieux de renoncer et à abandonner le navire, ou tout au moins à lui enlever son grément.

Vous avez posé l'alternative et choisi votre camp. Vous avez dit que les Québécois doivent décider une fois pour toute s'ils veulent être Canadiens. Je croyais qu'ils l'avaient fait en 1980 et auparavant, dans un Canada qui reconnaît le caractère distinct de leur société. Il me semblait qu'on avait fait au Canada un effort assez considérable en ce sens, que nous avions fait tout ce qu'il était raisonnable de faire et que nous nous efforçons de parachever le travail.

Vous passiez ensuite à l'autre proposition de votre alternative, laquelle, je le répète me semble plutôt pessimiste. Vous avez mentionné le principe de l'égalité des provinces; vous semblez estimer que ce principe a été foulé au pied. Je voudrais avoir le temps de vous interroger là-dessus.

Ayant ainsi réussi à faire passer une observation sous forme de question, je passe à un autre sujet, à savoir le Sénat. Encore une fois, vous me semblez pessimiste. Je ne sais pas encore si je suis en faveur d'un Sénat élu